

UN CAMBRIOLEUR ARRÊTÉ A PARIS S'EST SUICIDÉ AU COMMISSARIAT

Il venait d'opérer dans un château près de Tours et était recherché par différents Parquets

Le château de la Gagnerie à Saint-Cyr-sur-Loire, près de Tours, propriété de Mme veuve Boileau, femme de l'ancien coureur automobile, et sœur de Ouby Montreux, fanatisé mont-martrouise, a été cambriolé samedi soir pendant l'absence de ce dernier. Le malfaiteur s'est emparé de 10 000 fr. en billets de banque et de 25 000 fr. de bijoux.

En rentrant à 2 h. du matin, Mmes Boileau et Ouby Montreux, s'aperçurent du vol et firent part de leurs soupçons. A Paris, la Sûreté nationale était à son tour avisée que l'auteur du cambriolage devait se rendre à Paris pour y liquider des bijoux et des objets volés et elle alertait le commissariat spécial de la gare d'Orsay, signalant que le malfaiteur arriverait dans la matinée de dimanche.

M. Castaing, commissaire divisionnaire, charges assistant un inspecteur de surveiller tant en gare d'Orsay qu'en gare d'Orléans. L'arrivée des trains.

Arrêté !
Dimanche, à 6 h. 50, l'inspecteur principal Baudelocque voyant en effet descendre à la gare d'Orléans, du train de Tours, un homme qui correspondait au signalement de celui qu'on recherchait. Il l'appréhenda aussitôt et le conduisit au commissariat spécial pour procéder à son interrogatoire et aux formalités d'usage. Mais, par une curieuse coïncidence, on apprit que cet homme n'était pas le malfaiteur recherché, mais le frère de celui-ci.

Le frère de celui-ci, l'inspecteur Baudelocque réussit à détourner l'arme, mais la balle vint traverser le veston du policier, sans heureusement l'atteindre. D'une autre coup de feu, l'homme se toucha en plein cœur. Il succomba peu après, à l'hôpital de la Pitié.

Reprise de justice
Il s'agit d'un repris de justice, titulaire de neuf condamnations pour vol, escroquerie, coups et blessures, interdiction de séjour, Lucien Barjonet, 40 ans, sans domicile fixe, disant se nommer Lucien Bertrand et être homme d'affaires, est resté connu sous le nom de Lucien Barjonet, maître d'hôtel, demeurant au Dorat (Haute-Vienne).

Il était d'ailleurs porteur d'un livret militaire au nom de Bertrand. Dans la soirée que Barjonet portait avec lui, on découvrit 17 000 francs en billets de banque un bracelet en platine et brillants d'une valeur de 20 000 francs, et différents autres bijoux d'une valeur globale d'environ 10 000 fr. Ces bijoux provenaient du cambriolage de la villa de Mme Jany Montreux ainsi que furent liquidés. On trouva en outre un bracelet complet de cambrioleur comprenant notamment un jeu de soie noire, deux lampes électriques, deux vibrateurs des pinceaux-moinesieur, etc.

L'ordre du jour appelle le scrutin à la tribune dans la salle où se déroulent les séances du président définitif et les scrutins dans les salons voisins pour la nomination de six vice-présidents et douze secrétaires et trois questeurs.

Le scrutin à la tribune pour l'élection du président commence à 16 h. Il durera une heure.

Aucun incident ne marque le scrutin auquel prennent part M. P. E. Fiandrin, et ses collègues du gouvernement qui sont députés, ainsi que M. Fernand Bouissou, député à une longue conversation avec le président du Conseil.

Le scrutin pour l'élection du président définitif est clos à 17 heures.

La séance est suspendue pendant le dépouillement des divers scrutins.

M. Bouissou réélu président
La séance est reprise à 18 h. 55. M. CAZALS, vice-doyen proclame les résultats des divers scrutins :

Scrutin pour l'élection du président définitif, nombre de votants : 496 ; bulletins blancs ou nuls : 35 ; suffrages exprimés : 461 ; majorité absolue : 230. Ont obtenu : MM. Fernand BOUISSOU, 376 suffrages (vifs applaudissements) ; M. Renaud Jean, 10.

M. Fernand Bouissou est proclamé président définitif pour l'année 1935. Les députés de toutes nuances applaudissent M. Fernand Bouissou qui, très touché de cette manifestation de sympathie, se lève de sa place pour remercier ses collègues d'un geste cordial.

Les nouveaux vice-présidents
Scrutin pour l'élection de 6 vice-présidents. Nombre de votants : 488 ; bulletins blancs ou nuls : 13 ; suffrages exprimés : 475 ; majorité absolue : 237. Ont obtenu : MM. De Chambrard, 401 suffrages ; Yvon Delbos, 396. Moncelle, 394, Henry Paté, 359, Blaisot, 291, Payra, 290.

MM. Moncelle, Yvon Delbos, De Chambrard, Henry Paté, Blaisot et Payra, ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés vice-présidents (applaudissements prolongés).

M. Desprez-Poté est réélu secrétaire
Scrutin pour l'élection de 12 secrétaires. Nombre de votants : 461 ; bulletins blancs ou nuls : 19 ; suffrages exprimés : 442 ; majorité absolue : 221. Ont obtenu : MM. Brémont, 433 suffrages, Corin, 432, Fleu, 411, Bouilly, 407, Paulin, 400, Martel, 399, Charles Bouysou, 397, Fours, 392, DESPREZ-POTÉ, 388, Guérin, 383, Faysat, 383, Jean Zay, 373. Tous les députés sont proclamés secrétaires.

La réélection des questeurs
Scrutin pour l'élection de trois questeurs. Nombre de votants : 480 ; bulletins blancs ou nuls : 11 ; suffrages exprimés : 469 ; majorité absolue : 234. Ont obtenu : MM. Tranchand, 429 suffrages (applaudissements) ; Cazals, 412 (vifs applaudissements) ; Edouard Barthe, 402 (vifs applaudissements).

MM. Tranchand, Cazals et Barthe sont proclamés élus questeurs.

Le bureau définitif étant constitué, la séance est levée à 19 h.

Séance jeudi, 15 h., pour l'installation du bureau définitif et la fixation de l'ordre du jour.

PETITE CONSULTATION
Après une pleurésie, une bronchite, un simple refroidissement peut amener de l'asthme, de l'oppression, des quintes de toux opiniâtres. C'est alors que la Poudre Louis Legras, toute puissante pour guérir l'asthme, doit être employée. Sous son influence, les congestions nasales disparaissent et les lésions se cicatrisent ; la guérison devient définitive. Prix de la boîte 5 Fr. 25 (impôt compris) dans toutes les pharmacies. 9314.

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

QUITA DE LA PREMIÈRE PARTIE
M. CAZALS, étonnamment jeune pour ses 43 ans, donne une preuve de cette magnifique maîtrise de toutes ses facultés, en prononçant son allocution sans lire le texte qu'il a écrit et en nuancant tantôt avec éloquence, tantôt avec bonhomie, chacune de ses phrases.

Le discours de M. Pierre Cazals
Voici les principaux passages de ce discours :

« Je suis heureux, très heureux, du spectacle d'impartialité que vous donnez. Je voudrais qu'il fussent témoins ceux qui prennent à tâche de vous calomnier. Je vous ignorez pour mieux vous flétrir. »
« Vos applaudissements ont été accueillis, aussi fervents, Monsieur Oursas, pourtant au pôle politique opposé à celui que j'ai choisis en suivant mon sentiment et en écoutant ma raison. Regrettons que sa vigueur physique ne seconde pas son énergie morale. »

« Vous êtes donc capables au moins d'un sentiment délicat : le respect d'une vie entière consacrée, avec le plus parfait désintéressement, à un bel idéal. Fermetes-vous de lui adresser en votre nom mon vœu de santé et l'assurance de notre grande estime. »
« La monarchie ne nous paraît plus indispensable au bonheur et au progrès de notre pays s'est donnée, au prix d'épreuves douloureuses et malgré de redoutables régressions, son idéal idéal à nous. Les institutions libérales que nous avons héritées de nos pères, ce sont ces institutions qui ont fait disparaître en une nuit de cauchemar. »

« Quelques superpatriotes avaient rêvé, dans les moments de crise, de nous servir des douceurs de lit familial, et de nous faire connaître celles du lit de la Seine. Le flot royal nous eut emportés, privés sans nous, jusqu'aux abîmes de l'Océan, mais la France aurait couru à d'autres abîmes. »
« La tentative échoua. Le r. s'est ressaisi, la lumière se fait sur quelques scandales grossiers à plaisir et qui sont de tous les régimes. »

« Se peut-il que les Français, qui à un esprit critique très en éveil, choisissent, pour représenter, des mandataires sans moralité et sans scrupules ? Le scrutin d'arrondissement vous oblige à vivre dans une maison de verre. Ah, craignons que les citoyens honnêtes et peu fortunés ne soient déçus, sans motif, par une campagne électorale où leurs sont prodigués les injures, les calomnies, les violences de toutes sortes. »

« Il n'y aura plus de place, au Parlement, que pour les millionnaires, les signifiés et, peut-être, pour la dictature. Intolérable à un peuple, d'un seul homme, évidemment moins sage que deux assemblées, deux assemblées rivalisent d'expérience et de patriotisme et conjurent les funestes entraînements, en s'observant et se contrôlant. En dépit des contradictions, profession, ces deux assemblées vivront. »

« Vous avez donné l'exemple de la discipline et du travail. Vous défendez un ministère qui groupe, autour de notre chef, les plus illustres de nos hommes d'Etat, pour créer la paix, au sein de laquelle on peut déployer les plus sublimes hérosismes, dans la croisade contre le mal, contre la misère humaine, qui est éternelle. »

« Vous vous reformez, vous dessinez une digue devant le flot débordant de notre éloquence. Vous songez un peu moins aux exigences de certains électeurs et uniquement vos intérêts supérieurs du pays. Vous redouterez la démagogie, ce ver rongeur des démocraties, et vous remédier à la crise si dure aux humbles. »

De longs applaudissements unanimes saluent la péroraison.

L'élection du Bureau
L'ordre du jour appelle le scrutin à la tribune dans la salle où se déroulent les séances du président définitif et les scrutins dans les salons voisins pour la nomination de six vice-présidents et douze secrétaires et trois questeurs.

Le scrutin à la tribune pour l'élection du président commence à 16 h. Il durera une heure.

Aucun incident ne marque le scrutin auquel prennent part M. P. E. Fiandrin, et ses collègues du gouvernement qui sont députés, ainsi que M. Fernand Bouissou, député à une longue conversation avec le président du Conseil.

Le scrutin pour l'élection du président définitif est clos à 17 heures.

La séance est suspendue pendant le dépouillement des divers scrutins.

M. Bouissou réélu président
La séance est reprise à 18 h. 55. M. CAZALS, vice-doyen proclame les résultats des divers scrutins :

Scrutin pour l'élection du président définitif, nombre de votants : 496 ; bulletins blancs ou nuls : 35 ; suffrages exprimés : 461 ; majorité absolue : 230. Ont obtenu : MM. Fernand BOUISSOU, 376 suffrages (vifs applaudissements) ; M. Renaud Jean, 10.

M. Fernand Bouissou est proclamé président définitif pour l'année 1935. Les députés de toutes nuances applaudissent M. Fernand Bouissou qui, très touché de cette manifestation de sympathie, se lève de sa place pour remercier ses collègues d'un geste cordial.

Les nouveaux vice-présidents
Scrutin pour l'élection de 6 vice-présidents. Nombre de votants : 488 ; bulletins blancs ou nuls : 13 ; suffrages exprimés : 475 ; majorité absolue : 237. Ont obtenu : MM. De Chambrard, 401 suffrages ; Yvon Delbos, 396. Moncelle, 394, Henry Paté, 359, Blaisot, 291, Payra, 290.

MM. Moncelle, Yvon Delbos, De Chambrard, Henry Paté, Blaisot et Payra, ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés vice-présidents (applaudissements prolongés).

M. Desprez-Poté est réélu secrétaire
Scrutin pour l'élection de 12 secrétaires. Nombre de votants : 461 ; bulletins blancs ou nuls : 19 ; suffrages exprimés : 442 ; majorité absolue : 221. Ont obtenu : MM. Brémont, 433 suffrages, Corin, 432, Fleu, 411, Bouilly, 407, Paulin, 400, Martel, 399, Charles Bouysou, 397, Fours, 392, DESPREZ-POTÉ, 388, Guérin, 383, Faysat, 383, Jean Zay, 373. Tous les députés sont proclamés secrétaires.

La méthode sûre pour combattre les Rhumatismes

Voilà le reportage page 10

definitif, nombre de votants : 496 ; bulletins blancs ou nuls : 35 ; suffrages exprimés : 461 ; majorité absolue : 230. Ont obtenu : MM. Fernand BOUISSOU, 376 suffrages (vifs applaudissements) ; M. Renaud Jean, 10.

M. Fernand Bouissou est proclamé président définitif pour l'année 1935. Les députés de toutes nuances applaudissent M. Fernand Bouissou qui, très touché de cette manifestation de sympathie, se lève de sa place pour remercier ses collègues d'un geste cordial.

Les nouveaux vice-présidents
Scrutin pour l'élection de 6 vice-présidents. Nombre de votants : 488 ; bulletins blancs ou nuls : 13 ; suffrages exprimés : 475 ; majorité absolue : 237. Ont obtenu : MM. De Chambrard, 401 suffrages ; Yvon Delbos, 396. Moncelle, 394, Henry Paté, 359, Blaisot, 291, Payra, 290.

MM. Moncelle, Yvon Delbos, De Chambrard, Henry Paté, Blaisot et Payra, ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés vice-présidents (applaudissements prolongés).

M. Desprez-Poté est réélu secrétaire
Scrutin pour l'élection de 12 secrétaires. Nombre de votants : 461 ; bulletins blancs ou nuls : 19 ; suffrages exprimés : 442 ; majorité absolue : 221. Ont obtenu : MM. Brémont, 433 suffrages, Corin, 432, Fleu, 411, Bouilly, 407, Paulin, 400, Martel, 399, Charles Bouysou, 397, Fours, 392, DESPREZ-POTÉ, 388, Guérin, 383, Faysat, 383, Jean Zay, 373. Tous les députés sont proclamés secrétaires.

Nous avons annoncé hier que le célèbre chanteur Jean KIEPURA, qui récemment encore se faisait acclamer à PARIS, est gravement malade à KRYNITZA (Pologne) où l'avaient appelé de brillants engagements. Les médecins qui ont été aussitôt mandés à son chevet, ont diagnostiqué une crise d'émphémie laryngée.

Notre photo montre un récent portrait du célèbre ténor.

NOS GRAND'MÈRES
avaient toujours chez elles un flacon d'ÉLIXIR ANTI-GRAND'MÈRES de G. GUILLIE. Imitez-les : vous guérirez glaires, arthrose, arthrite, rhumatismes, maladies du foie et des reins. 15 francs toutes Pharmacies.

LA CATASTROPHE FERROVIAIRE EN U. R. S. S. A FAIT VINGT MORTS

Elle aurait été provoquée par un acte de sabotage

Nous avons annoncé, dans nos dernières éditions d'ici, qu'une catastrophe de chemin de fer s'était produite sur la ligne de Moscou à Léningrad.

On mande de Berlin que d'après le Lokal Anzeiger, vingt cadavres ont été retirés des débris des wagons après la catastrophe, en outre, de nombreux blessés.

Il s'agirait d'un acte de sabotage à la suite duquel plusieurs employés de chemin de fer auraient été arrêtés.

D'autre part, on mande de Moscou : C'est à 218 km. de Léningrad, sur la ligne de Moscou à Léningrad, que le train n° 10, qui se dirigeait vers Léningrad, a été arrêté par un acte de sabotage.

Le groupe de la Fédération républicaine réclame la réforme électorale

Le groupe de la Fédération républicaine, examinant l'ordre du jour de la Chambre au cours de la première période de la session, a décidé d'appeler l'attention du président du conseil sur l'opportunité d'effectuer la réforme électorale, condition préalable de la réforme de l'Etat et à renouveler ses précédentes décisions en faveur de la représentation proportionnelle, du vote obligatoire, du suffrage familial et du vote des femmes.

Il estime également que, de toute urgence, les rectifications déjà réclamées par lui doivent être apportées aux décrets-lois.

Enregistrant avec satisfaction les très nombreux témoignages d'encouragement et les félicitations qui lui sont adressées pour ses initiatives et notamment pour celles de MM. Joseph Denais et Duval Arnould constant d'appareil part que le gouvernement a déjà apporté aux textes d'opportunes modifications, il maintient la proposition de résolution qu'il a déposée le 21 décembre.

Le groupe, préoccupé du sort fait aux porteurs de fonds russes, a décidé qu'un de ses membres poserait au gouvernement une question à ce sujet.

LE CÉLÈBRE TÉNOR JEAN KIEPURA GRAVEMENT MALADE

Nous avons annoncé hier que le célèbre chanteur Jean KIEPURA, qui récemment encore se faisait acclamer à PARIS, est gravement malade à KRYNITZA (Pologne) où l'avaient appelé de brillants engagements. Les médecins qui ont été aussitôt mandés à son chevet, ont diagnostiqué une crise d'émphémie laryngée.

Notre photo montre un récent portrait du célèbre ténor.

Nous avons annoncé, dans nos dernières éditions d'ici, qu'une catastrophe de chemin de fer s'était produite sur la ligne de Moscou à Léningrad.

On mande de Berlin que d'après le Lokal Anzeiger, vingt cadavres ont été retirés des débris des wagons après la catastrophe, en outre, de nombreux blessés.

Il s'agirait d'un acte de sabotage à la suite duquel plusieurs employés de chemin de fer auraient été arrêtés.

D'autre part, on mande de Moscou : C'est à 218 km. de Léningrad, sur la ligne de Moscou à Léningrad, que le train n° 10, qui se dirigeait vers Léningrad, a été arrêté par un acte de sabotage.

Le groupe de la Fédération républicaine réclame la réforme électorale

Le groupe de la Fédération républicaine, examinant l'ordre du jour de la Chambre au cours de la première période de la session, a décidé d'appeler l'attention du président du conseil sur l'opportunité d'effectuer la réforme électorale, condition préalable de la réforme de l'Etat et à renouveler ses précédentes décisions en faveur de la représentation proportionnelle, du vote obligatoire, du suffrage familial et du vote des femmes.

Il estime également que, de toute urgence, les rectifications déjà réclamées par lui doivent être apportées aux décrets-lois.

Enregistrant avec satisfaction les très nombreux témoignages d'encouragement et les félicitations qui lui sont adressées pour ses initiatives et notamment pour celles de MM. Joseph Denais et Duval Arnould constant d'appareil part que le gouvernement a déjà apporté aux textes d'opportunes modifications, il maintient la proposition de résolution qu'il a déposée le 21 décembre.

Le groupe, préoccupé du sort fait aux porteurs de fonds russes, a décidé qu'un de ses membres poserait au gouvernement une question à ce sujet.

L'AFFAIRE FROGÉ EN APPEL

La défense proteste contre le huis clos et fait citer de nouveaux témoins

Me Jean-Charles Legrand, qui tient à faire déclarer au grand jour l'innocence de son client, proteste à nouveau contre le huis-clos que la Cour semble s'approprier à déclarer indispensable. Il a d'ailleurs écrit à ce sujet, au garde des Sceaux, une lettre dont voici le principal passage :

« Vainement, dira-t-on que la défense nationale est intéressée au huis clos. En effet, les comptes rendus de presse ont été, dans cette affaire, aussi complètes qu'abondantes, puisque, notamment, le réquisitoire de M. le Procureur de Belfort a été largement publié. »

« L'affaire Frogé ne comporte plus aucun secret : le huis clos ne serait qu'un prétexte pour assurer ceux qui craignent le grand jour des débats. »

« Je m'adresse à vous, Monsieur le Garde des Sceaux, puisque le huis clos n'est pas une obligation légale, mais une faculté. »

« Le huis clos, en matière d'espionnage, est régi par des circulaires de votre chancellerie en date des 21 février 1890 et 15 février 1900. Il vous est donc possible, si vous le désirez, de suspendre l'application de vos circulaires, et de décider que les débats seront publics. »

« Ajoutons que, pour faire apparaître le véritable rôle joué par la Sûreté nationale et par les services de contre-espionnage dans cette affaire, M. Jean-Charles Legrand se propose de faire entendre à nouveau le fameux témoin Della Torre, qui, cité cependant par le Parquet, a déclaré devant le tribunal de Belfort s'être refusé de se rendre complice d'une opération qui avait pour but de déshonorer un officier français. Le défendeur de Frogé aurait également cité des témoins nouveaux parmi lesquels notent A. G. Leroux. »

Enfin, Me Jean-Charles Legrand se propose de réclamer avec insistance la production aux débats d'un rapport de M. Louvel, inspecteur général des services administratifs du ministère de l'Intérieur, sur les agissements de l'agent Gromier et sur le rôle de la Sûreté dans l'affaire.

LA RÉFORME JUDICIAIRE

Les projets de loi du Gouvernement tendant à assurer l'indépendance complète de la magistrature

Le ministre de la Justice a soumis à l'approbation du conseil des ministres plusieurs projets de lois et décrets tendant à assurer l'indépendance complète de la magistrature du siège et à accélérer la marche de la procédure en matière pénale.

Les dispositions nouvelles étendent les pouvoirs des commissions existantes qui seront désormais chargées d'établir un tableau pour l'avancement de tous les magistrats, ainsi que pour les nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur. Un de ces commissions présentera une liste de trois candidats pour la nomination à tout poste vacant dans la magistrature du siège. Les nominations, arrêtées par un haut magistrat, qui aura été désigné par le ministre de la Justice, seront soumises à l'agrément du garde des Sceaux.

Ces inspecteurs auront également, vis-à-vis des magistrats du siège, le pouvoir disciplinaire actuellement attribué au garde des Sceaux et sera, en outre, chargé de contrôler le fonctionnement de l'ensemble des services judiciaires.

Des textes spectraux interdisent aux magistrats toute recommandation et intervention en leur faveur et déclarent incompatibles les fonctions de magistrat avec un mandat électif quel qu'il soit.

En ce qui concerne la procédure pénale, les projets édictent un ensemble de mesures susceptibles de hâter la solution des affaires. Les principales visent la réglementation de l'expertise en matière criminelle et correctionnelle, l'abus des voies de recours ayant un caractère purement dilatoire.

Enfin, un dernier projet charge le garde des Sceaux de coordonner l'activité législative des différents départements ministériels et crée dans ce but, à la Chancellerie, un bureau législatif.

LA SÉANCE DU SÉNAT

Avant l'ouverture de la séance, le président est l'objet de nombreuses manifestations de sympathie de la part des sénateurs qui gagnent leurs sièges respectifs. M. Joseph Caillaux, président de la commission des finances, lui serre longuement les mains et lui présente, au nom de ses collègues, ses vives félicitations.

A 15 h. 40, lorsque M. Damecour ouvre la séance, l'hémicycle est abondamment garni.

Parmi les membres du groupe de la gauche démocratique, on remarque M. Jost, président du groupe, et M. de la Haute-Assemblée, que les suffrages de ses collègues confirmeront jeudi prochain dans ses fonctions de second magistrat du pays.

D'une voix assurée, le doyen prononce son allocution de rentrée, que les sénateurs courent de longs et fréquents applaudissements.

L'allocution de M. Damecour
Voici les principaux passages de cette allocution :

« En ce jour où nous sommes heureux d'échanger des souhaits de bonheur, pourquoi faut-il que nos fronts soient assombriés par des préoccupations de notre avenir national. »

« En France, l'agriculture se lamente de la baisse des prix de ses produits ou de leur mévente, le commerce ralentit, l'industrie est en proie au fléau du chômage. Oui, il y a une crise dans toutes les activités du pays, mais ce n'est pas par des meetings et des tumultes qu'il nous faut résoudre les difficultés que nous assaillent. »

« Pour remédier à cette crise, il est nécessaire d'abandonner la politique néo-économique dirigée. Il y a lieu de revenir à la liberté commerciale, à l'application de la loi séculaire de l'offre et de la demande, sans loi d'exception et sans fixation des prix ni minimum ni maximum. »

« Ne doutons pas que le commerce et l'industrie reprendront leur essor au fur et à mesure de la reprise des cours des produits agricoles. Cette crise a été particulièrement aggravée du fait de la production agricole, conséquence des pertes effroyables causées par quatre ans et demi de guerre, des dépenses inconsidérées de l'après-guerre pour lesquelles on a eu recours au crédit, aux emprunts et à la dette. »

« C'est ce qu'on a appelé, d'un mot, à la grande pénitence prophétisée. »

« Si la crise a été aggravée par la situation financière, elle le fut aussi par nos luttes intestines de parti, par le heurt violent des partis. Fort heureusement, le Parlement a compris qu'une trêve était nécessaire dans cette lutte fratricide. Elle a été maintenue, si elle est loyale, si elle est de longue durée, cette politique, à n'en pas douter, fera renaitre la confiance. Cette confiance renaitra en circulation les 40 milliards inutilisés et improductifs. »

« Enfin, cette confiance ne nous est-elle pas commandée aussi par la situation extérieure, qui a vu en fin de l'organisation de la paix européenne. Nous demandons à l'Angleterre de déclarer seulement qu'elle se joint à nous au cas où l'Allemagne envahirait à nouveau notre territoire. Elle a répondu à notre appel en reconnaissant solennellement que la frontière anglaise était sur les bords du Rhin. »

« D'autre part, l'Italie qui, depuis le traité de Versailles, était un peu éloignée de France, est revenue à une politique de rapprochement. Nous devons nous féliciter de cet événement qui consacre l'amitié de deux peuples latins de même formation intellectuelle et que rien n'est jamais dû séparer. »

« En résumé, aussi bien au point de vue intérieur qu'extérieur, tout nous porte à l'optimisme. La prospérité intérieure reviendra, et, pour l'extérieur, est-ce que la paix garantie par la sécurité n'apparaît pas à l'horizon du monde ? Le peuple français désire jour de cette paix glorieuse qu'il a bien gagnée par son héroïsme. Le Parlement la lui doit, dans le travail et le calme, par une politique d'Etat nationale républicaine. Chers collègues, prenez pour devise : Union, Patrie. Ne formons qu'un seul parti, le parti de la France. »

M. Damecour est l'objet d'une chaleureuse ovation.

Le président procède ensuite au tirage au sort des bureaux. Puis il propose à l'assemblée de s'ajourner à jeudi prochain, pour procéder à l'élection de son bureau définitif.

Il est 18 heures. La séance prend fin à 18 heures.

LE PROJET SUR LE COMMERCE ET LA DÉTENTION DES ARMES

M. Henri Châtenet a déposé au bureau de la Chambre un amendement au projet de loi concernant le commerce

et la détention des armes. Les modifications proposées par M. Châtenet ont pour objet de substituer au régime de l'interdiction de détention des armes à domicile sous réserve d'une autorisation, celui de la liberté de la détention sous la condition d'une déclaration préalable. Cette déclaration, faite à la mairie du domicile du détenteur, ne serait recevable qu'accompagnée de l'extrait du casier judiciaire du déclarant.

Aucune autorisation ne pourrait être accordée aux mineurs ni aux étrangers qui ne pourraient justifier d'une résidence en France de cinq années. Le défaut de déclaration d'une arme dérobée par la loi et qui aurait servi à commettre un crime ou un délit serait obligatoirement reconnu comme une circonstance aggravante.

Une jeune fille qui refuse des danseurs !
Lorsque Ginette va au bal, elle est si jolie et si charmante que tous les jeunes gens s'emparent pour l'inviter. Elle doit refuser, car elle n'est pas mariée.

OINETTE a bien de la chance !
« OINETTE a bien de la chance ! » disent ses amies. Mais non, elle est intelligente, voilà tout. Elle a quelques mois, c'était une jeune fille effacée et qui restait tristement assise pendant que les autres dansaient et s'amusaient. Mais un jour, elle surprit une conversation entre un jeune homme et une jeune fille, disaient-ils, comme elle a tristé mine ! Frappée, elle se regarda et remarqua, pour la première fois, combien elle était pâle, combien ses traits étaient tirés et ses cheveux ternes. Et c'est alors qu'elle eut recours au fortifiant qui embellit les jeunes filles : les Pâtes Pink.

C'est là tout son secret, Mémorables !
« C'est là tout son secret, Mémorables ! » disent ses amies. Mais non, elle est intelligente, voilà tout. Elle a quelques mois, c'était une jeune fille effacée et qui restait tristement assise pendant que les autres dansaient et s'amusaient. Mais un jour, elle surprit une conversation entre un jeune homme et une jeune fille, disaient-ils, comme elle a tristé mine ! Frappée, elle se regarda et remarqua, pour la première fois, combien elle était pâle, combien ses traits étaient tirés et ses cheveux ternes. Et c'est alors qu'elle eut recours au fortifiant qui embellit les jeunes filles : les Pâtes Pink.

Depuis quarante ans, les Pâtes Pink ont guéri des milliers de personnes. Elles feront la même chose pour vous. Faites votre cure sans tarder. Toutes pharmacies : 2 fr. 50 la boîte. 9312

LA RÉFORME JUDICIAIRE

Les projets de loi du Gouvernement tendant à assurer l'indépendance complète de la magistrature

Le ministre de la Justice a soumis à l'approbation du conseil des ministres plusieurs projets de lois et décrets tendant à assurer l'indépendance complète de la magistrature du siège et à accélérer la marche de la procédure en matière pénale.

Les dispositions nouvelles étendent les pouvoirs des commissions existantes qui seront désormais chargées d'établir un tableau pour l'avancement de tous les magistrats, ainsi que pour les nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur. Un de ces commissions présentera une liste de trois candidats pour la nomination à tout poste vacant dans la magistrature du siège. Les nominations, arrêtées par un haut magistrat, qui aura été désigné par le ministre de la Justice, seront soumises à l'agrément du garde des Sceaux.

Ces inspecteurs auront également, vis-à-vis des magistrats du siège, le pouvoir disciplinaire actuellement attribué au garde des Sceaux et sera, en outre, chargé de contrôler le fonctionnement de l'ensemble des services judiciaires.

Des textes spectraux interdisent aux magistrats toute recommandation et intervention en leur faveur et déclarent incompatibles les fonctions de magistrat avec un mandat électif quel qu'il soit.

En ce qui concerne la procédure pénale, les projets édictent un ensemble de mesures susceptibles de hâter la solution des affaires. Les principales visent la réglementation de l'expertise en matière criminelle et correctionnelle, l'abus des voies de recours ayant un caractère purement dilatoire.